

LE CONSEIL D'ÉCOLE ET VOUS : LE CE DOIT-IL OPÉRER EN FRANÇAIS?

Dans notre contexte franco-albertain, nous savons qu'il est fréquent qu'un seul parent parle le français dans le couple. Il n'est donc pas surprenant de retrouver leurs enfants dans nos écoles francophones.

Pour la FPFA, qui prône l'implication parentale, il n'est pas question de limiter l'implication dans l'école seulement aux parents parlant français. Par contre, le dilemme demeure toujours présent : comment inclure le parent non-parlant français sans diluer le caractère francophone de l'école.

LA GESTION FRANCOPHONE DES ÉCOLES

Il faut se rappeler que les parents francophones se sont battus pendant plusieurs années avant de réussir à obtenir le droit de gérer leur propre système scolaire. En effet, ce n'est que depuis 1993 que les francophones peuvent se vanter de prendre eux-mêmes les décisions relatives à leurs écoles.

Cette gestion relève du Conseil scolaire, entendons-nous bien. Par contre, les conseils scolaires prennent le pouls des parents en partie à travers les conseils d'école. Lorsque les réunions du conseil d'école se passent en anglais, la première impression des conseillers revient à mettre en question la nécessité d'offrir une éducation francophone dans cette région.

LA MISSION DU CONSEIL D'ÉCOLE

La raison d'être des conseils d'école est de fournir à la direction des idées, des conseils, des recommandations, sur l'orientation à donner sur la vie scolaire de l'école. Sans dire que ces idées si émises en anglais auront moins de portée, cela laisse à croire que des activités dans une langue autre que le français pourraient recevoir un appui plus important.

Loin de nous l'idée de laisser croire que les anglophones ne connaissent pas la réalité francophone. L'idée de base est plutôt que l'on cherche une façon de bonifier l'expérience francophone de l'enfant. En parlant français, on envoie le message aux élèves l'importance du dynamisme de la langue française.

DES PISTES POUR FAVORISER L'IMPLICATION DU PARENT ANGLOPHONE

La FPFA a développé un atelier sur le sujet, justement pour aider les conseils d'école à bien utiliser cette force que constituent les parents qui ne parlent pas français. Il ne s'agit pas de les tenir à l'écart. Au contraire! Dans un contexte scolaire qui prêche l'inclusion, la diversité et l'intégration, il faut permettre à chacun de trouver sa place, son rôle.

À ce titre, le conseil d'école peut justement être perçu comme un outil moteur de la vitalité de l'école. Que ce soit la présence d'un interprète, d'un conseil d'école parallèle ou d'activités ciblant les autres langues de l'école, il y a une panoplie de moyens d'aller chercher l'opinion et l'implication des parents qui ne parlent pas français. Si leurs enfants sont des élèves, il ne faut pas que l'école devienne un endroit interdit à leurs parents.